

## La soutenabilité sociale du développement durable : de l'omission à l'émergence

Jérôme BALLET, Jean-Luc DUBOIS et  
François-Régis MAHIEU<sup>1</sup>

Pour la majeure partie de l'opinion, le développement durable demeure assimilé à la protection de la nature, et la dimension sociale n'y apparaît guère de manière explicite. C'est précisément ce qu'exprime la vision du développement durable qui considère les trois dimensions, écologique, social, et économique dans cet ordre d'emboîtement où chaque dimension se retrouve induite par la précédente selon une relation biunivoque et autonome. Cette approche systémique fait que la dimension sociale se trouve induite par l'environnement et que personne ne ressent le besoin de la spécifier avec plus de précision (Sachs, 1999).

En fait, cette conception du développement tend à privilégier l'autonomie de la production économique par rapport à ses effets sur les autres dimensions, notamment sociale et écologique. On a, ainsi, d'un côté les questions de production et de régulation marchande qui sont traitées par le marché, et, de l'autre, les questions sociales et environnementales, considérées comme des externalités, que les pouvoirs publics doivent traiter à travers la législation, les politiques publiques, et des processus de compensation. De cette manière, on peut confondre les coûts environnementaux avec ce que l'économie considère comme des coûts sociaux. Le social étant, par définition, hors du marché, il n'a pas besoin d'être particulièrement défini. Seules les externalités le sont, si bien que, dans la grande majorité des cas, on ne parlera que des atteintes à l'environnement. Le social se trouve ainsi induit, et donc absorbé, par l'environnement, d'où cette absence régulière d'une spécification propre.

Pour la même raison, on peut remarquer que la question de la soutenabilité sociale a aussi été occultée, pour ne pas dire rejetée, par les « préservationnistes » (Daly, 1996) lors des premières années du développement durable. Les préservationnistes militent pour qu'une priorité soit accordée à la nature sur les droits humains (Robinson, 2004). Cette priorité peut être justifiée par la nécessité d'éviter le risque « d'un échec tragique » dans la préservation des

---

<sup>1</sup> IRD, UMI Résiliences. [jballetfr@yahoo.fr](mailto:jballetfr@yahoo.fr), [jldubois@aol.com](mailto:jldubois@aol.com), [fmahieu@yahoo.fr](mailto:fmahieu@yahoo.fr)

ressources naturelles. Un échec qui pourrait venir du fait qu'on accorde une trop forte considération à l'humain (Locke et Dearden, 2005 ; Redford et Sanderson, 2000). À l'opposé de cette vision, les « conservationnistes » mettent l'accent sur la question de l'utilisation future des ressources naturelles par les populations. Ils plaident pour une participation des populations à la gestion de ces ressources. Cependant, cette participation ne représente qu'un moyen pour mieux conserver l'environnement, car les populations ne sont jamais envisagées comme des finalités propres (Ballet et *al.*, 2011a).

Le rapport *Halte à la croissance* de Meadows et *al.* (1972) reflète la conception des préservationnistes. De manière différente, le rapport Brundtland *Notre avenir à tous* (WCED, 1987) souligne que les problèmes de soutenabilité écologique et de développement humain ne peuvent être dissociés, et que dans ce cadre, la soutenabilité environnementale ne pourra être atteinte sans apporter une solution au problème de pauvreté qui affecte la majeure partie de l'humanité (Robinson, 2004). Néanmoins, il reste ancré dans la même vision préservationniste, puisqu'il plaide pour un accroissement de l'activité industrielle mondiale comme moyen de résoudre le problème de la pauvreté.

C'est cette marginalisation quasi-systématique de la soutenabilité sociale qui suscite notre réflexion. On pourrait même parler de soutenabilité humaine dès lors que l'on considère que les personnes doivent être prises comme finalité ultime du développement. Ceci nous permet de nous interroger sur ce décalage qui tend à s'aggraver entre la précaution naturelle et la vulnérabilité sociale. Pourtant, de fortes avancées conceptuelles et analytiques ont été faites récemment pour tenter de dépasser cette situation, des avancées que l'on peut, néanmoins, trouver encore insuffisantes.

La première partie fera ressortir la marginalisation de la dimension sociale dans le développement durable. Elle rappellera comment l'adoption d'un cadre d'ordre structural pour analyser le développement a eu pour conséquence de marginaliser le social, et l'humain, conduisant à une forme d'aliénation écologique. La seconde retracera les étapes d'affirmation de la dimension sociale du développement durable qui s'est construite peu à peu, à travers les initiatives d'un certain nombre d'institutions. La troisième reviendra sur l'articulation entre les dimensions sociale et écologique, en soulignant l'importance que la dimension sociale pourrait jouer dans l'analyse écologique.

## 1. DÉVELOPPEMENT DURABLE STRUCTURAL ET MARGINALISATION SOCIALE

On peut commencer la réflexion en s'interrogeant sur l'impact de l'introduction du concept de durabilité. S'agissait-il d'une remise en cause du concept même de développement, comme il a souvent été prétendu, ou d'une simple reconnaissance de la nécessité d'introduire des limites écologiques, sociales, voire même éthiques, au développement ?

D'un point de vue historique, l'analyse économique du développement est apparue dans le contexte général de la pensée structuraliste qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Cette conception d'ordre structural a, certes, aidé à l'apparition d'une problématique environnementale, mais elle a aussi contribué à marginaliser les aspects sociaux, et plus généralement humains, du développement. Et ce, à tel point que l'on peut affirmer que le développement durable, tel qu'il est actuellement interprété avec son hypertrophie environnementale, se situe, de fait, dans la continuité de cette vision structurale.

### ***1.1 Un développement durable d'ordre structural***

Pour les structuralistes, les processus sociaux sont issus de systèmes et de structures qui les fondent le plus souvent de manière non consciente. L'organisation sociale engendre des croyances et des pratiques propres aux individus qui en dépendent. Cette théorie s'appuie sur la linguistique, Saussure ayant montré que toute langue constitue un système au sein duquel les signes se combinent et évoluent d'une façon qui s'impose à ceux qui la manient. S'inspirant de cette vision, le structuralisme a cherché à expliquer tout phénomène à partir de la place qu'il occupe dans un système donné, en suivant des lois d'association et de dissociation. Le système social est alors considéré comme constitué de relations réciproques entre les parties d'un tout. C'est ce que rappelle Palma (1989) dans la partie du *New Palgrave* consacrée à l'économie du développement. La définition structurale du développement, formulée par Perroux (1961) est d'ailleurs l'une des plus connues. Il s'agit de « l'ensemble des transformations des structures économiques, sociales, institutionnelles et démographiques qui accompagnent la croissance, la rendent durable et, en général, améliorent les conditions de vie de la population ». Dans le contexte de cette époque, la durabilité se réduisait à la poursuite de la croissance du produit réel global, l'environnement naturel n'étant pas encore directement concerné.

Au cours des années 1970, la dimension écologique s'est rajoutée à cet édifice structural, engendrant alors la problématique du développement durable. Du coup, ce dernier s'inscrit, de fait, dans le même cadre systémique comme étant un concept plurivalent qui s'organise autour du triptyque : environnement, économie et société. Passet (1979) s'appuie sur trois sphères emboîtées d'inégale importance pour l'expliquer : la biosphère, l'humain, et l'économique. Le développement durable devient ainsi l'adaptation écologique d'un système social total composé de sous-systèmes ou instances, qui sont relativement autonomes et soutenables. Face aux différentes instances économique, politique, sociale, culturelle et religieuse... on ajoute une instance écologique.

Toutes ces composantes du développement durable, économique, financière, sociale, humaine, etc., ont leurs propres normes de soutenabilité, dès lors que l'on considère comme soutenable ce qui est supportable, ou viable à tout moment, tout en étant porteur de capacités pour les générations futures. Cette double exigence, intra et intergénérationnelle, est cependant fort différente selon les domaines, car les soutenabilités sont en fait multiples, évolutives,

parfois solidaires et même aussi souvent opposées. Il en résulte que la soutenabilité, prise dans son ensemble, ne peut se réduire à la simple addition des soutenabilités des différentes composantes, que celles-ci se situent à des niveaux locaux, régionaux ou nationaux, ou qu'elles soient économiques, sociales, écologiques, culturelles, etc. Par exemple, la soutenabilité financière pour la microfinance est basée sur le taux de remboursement des prêts. Elle s'oppose couramment à la soutenabilité sociale qui privilégie la diminution de la pauvreté ou la fin de l'exclusion sociale (Murdoch, 1999). De même, la soutenabilité écologique, qui vise à la préservation de la nature et se trouve au centre des préoccupations politiques et médiatiques actuelles, entre fréquemment en conflit avec la soutenabilité sociale qui implique de combattre la pauvreté, le chômage, les inégalités, le sous-développement, etc.

Dans un tel contexte, le fait d'intégrer le social dans le développement durable soulève un certain nombre de problèmes car souvent nature et social sont difficilement conciliables. La référence à la nature, aux concepts de l'ordre naturel ou de la loi naturelle, émerge dès l'Antiquité par les écrits de Cicéron. Pour ce dernier, la loi naturelle désigne ce qui s'impose à l'homme et le structure dans sa réflexion morale. Ce concept est fondamental, car à l'origine des débats entre « états de nature » et « états de culture » qui ramènent à la question fondamentale de la place qu'il convient d'accorder à l'humain dans l'ordre naturel. Cette opposition a été particulièrement bien illustrée par l'école des physiocrates qui, pour résoudre ce conflit entre ordre naturel et ordre social, sont arrivés à préconiser l'instauration d'un despote éclairé.

Cependant, la présence de ces difficultés d'ordre épistémologique ne saurait aucunement justifier l'omission du social. Sans sa dimension sociale, ou humaine, le développement durable n'a plus de sens, il se réduit au seul ordre naturel et, donc, s'occupe de conservation ou de préservation, voire de précaution, mais plus de développement. Selon Marshall (1890), on ne peut pas dire de la Nature qu'elle se développe car elle n'opère pas de saut qualitatif. Autrement dit, on arrive à cette situation paradoxale où soit le social est rejeté par le développement durable et, dans ce cas, il ne s'agit plus de développement, soit il y est intégré, mais c'est au prix d'une soumission de l'ordre social à l'ordre naturel. On retrouve, dans la pensée contemporaine, ce même rejet du social au profit de la préservation de la nature, mais justifié par la nécessité d'assurer la justice intergénérationnelle. Pourtant, cette justification n'est pas tenable car son application à chaque génération implique que toutes les générations doivent se sacrifier pour préserver la nature, ce qui voudrait dire que la préservation de la nature est finalement prioritaire sur le devenir humain et, donc, que, finalement, les générations futures importent guère.

### ***1.2 Développement durable et risque d'aliénation écologique***

De même que le Grenelle de l'environnement a maintenant remplacé les accords de Grenelle, on pourrait dire que l'environnement a remplacé le social

dans l'ordre des priorités politiques. On assiste, après vingt ans de prise de conscience du développement durable, à un retard de la problématique du social, et de l'humain, face à l'importance de la problématique de l'environnement naturel. Par exemple, il n'existe toujours pas de principe officiel de précaution sociale, ni même de précaution humaine ; il n'existe pas de problématique des coûts de l'homme, pas de médecine du chômage, ni de réflexion sur la soutenabilité humaine du développement durable. Plus grave encore, s'il existe bien une responsabilité écologique, voire même dans certains cas des crimes écologiques, rien d'équivalent n'a été établi face aux conséquences sociales ou humaines graves de certaines décisions financières ou de développement économique. Ainsi, il n'existe pas de crime social ou économique, ce qui serait pourtant concevable (Mahieu, 2008a).

On en arrive même à ce que, dans un certain nombre d'études, les populations pauvres des pays en développement soient accusées d'avoir des pratiques agricoles destructrices de l'environnement. Plusieurs auteurs ont d'ailleurs souligné qu'on arrivait de la sorte à un véritable prêt-à-penser qui éloignait de la compréhension réelle des problèmes, comme Kull (2004) dans le cas de Madagascar. On peut ainsi dénoncer l'apparition d'une sorte « d'aliénation écologique » au sens où l'écologie en arrive à masquer la pertinence du social.

Une telle aliénation peut avoir à terme, et de manière subreptice, des conséquences dramatiques. L'extrême pauvreté, voire le génocide, pourraient arriver à n'être perçus que comme des événements secondaires par rapport à la protection de la biodiversité ou au maintien de la qualité de certaines ressources naturelles. Il faut se demander si l'absence actuelle de considération pour la pauvreté extrême ne résulte pas d'une gestion de l'humain, notamment du capital humain, similaire à celle du capital naturel, qui considère l'être humain comme une ressource devenue renouvelable. Or, ces deux dimensions, naturelle et sociale, pourraient être considérées comme les faces complémentaires d'une seule et même crise qui requiert plus de régulation concertée.

### ***1.3 Pour une réappropriation du concept de développement socialement durable***

Définir le « développement social » n'est pas simple. En effet, le mot « social » que l'on emploie dans le langage courant est chargé d'ambiguïté. Il inclut sous un unique terme la double signification de « social » et de « sociétal ».

À travers sa signification de « social », il renvoie aux composantes sectorielles du bien-être, c'est-à-dire à la santé, la nutrition, l'éducation, l'emploi, les affaires sociales, etc., qui concernent les secteurs sociaux, et dont la distribution et les privations soulèvent les questions de pauvreté, d'inégalité, de chômage, et d'exclusion. Un « développement social durable » s'intéresserait alors à la soutenabilité de secteurs comme la santé en considérant, par exemple, les taux de prévalence du VIH/SIDA, ou comme l'éducation en s'occupant des taux d'abandon scolaire, ou comme l'emploi en suivant le taux de chômage...

Par contre, à travers sa signification de « sociétal », il porte sur le niveau de qualité interne de la société, c'est-à-dire sur l'importance et l'intensité des interactions sociales qui existent entre les acteurs de cette société. Il concerne l'ensemble des liens sociaux de toutes sortes que les gens tissent entre eux et qui permet la réciprocité, le partenariat, la solidarité, la cohésion sociale et la confiance. À l'opposé, la destruction des liens sociaux est source de fracture et d'exclusion sociales, voire de famine ou de génocide, ce qui a des conséquences importantes sur le processus de décision économique et sur la capacité des agents à agir et à créer individuellement ou collectivement.

Reconnaître le rôle croissant des interactions sociales dans un monde globalisé impose d'opérer une nette distinction entre les aspects social et sociétal. Aussi préférera-t-on parler de « développement socialement durable (ou soutenable) » plutôt que de « développement social durable » pour rechercher les conditions d'une soutenabilité sociale. En fait, l'idée de « socialement durable » exprime bien mieux la dynamique d'innovation qui naît des interactions sociales au sein d'une société donnée, que l'association des mots « social et durable » appliquée au développement. Dans ce contexte, le « développement social » sera d'autant plus difficile à conceptualiser et à définir qu'il demande de prendre en compte les dimensions individuelles comme les interactions sociales. Les outils pour le mesurer font autant appel à des indicateurs de bien-être qu'à des mesures de la qualité du sociétal. Ils doivent souvent être inventés au coup par coup. Ainsi, par exemple, si des indicateurs de santé sociale sont bien apparus ces dernières années (Miringoff et Miringoff, 1999), ils ne reflètent qu'imparfaitement la dimension sociale du développement durable, même s'ils concernent la mortalité infantile, la maltraitance des enfants, la pauvreté infantile, le suicide des jeunes, etc. Il en résulte que l'évaluation de la non-soutenabilité sociale du développement peut aussi bien déboucher sur une mesure de l'anomie de la société que de la baisse de niveau de certains indicateurs individuels.

La rencontre de ces difficultés ne devrait pas conduire à donner à la dimension sociale une place subalterne, car si les problèmes d'évaluation sont évidents dans son domaine, ils le sont tout autant dans celui de l'environnement, ce qui ne l'a pas empêché de devenir une dimension essentielle du développement durable ; on pourrait dire de même concernant la dimension économique.

On peut aussi noter l'influence du philosophe Jonas (1990) sur le courant de la *Deep Ecology*, d'où sont issus la plupart des préservationnistes. Leur interprétation de ses travaux a conduit à penser que la nature devait être préservée pour elle-même. Ceci, en désaccord avec les réflexions de Jonas, pour qui la nature ne peut se passer de l'humain (Bazin, 2007). Jonas (1990, 69), en proposant de remplacer la maxime kantienne « Agis uniquement en fonction de principes que tu puisses ériger en loi universelle » par la maxime « Agis de façon à ce que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre », insiste sur l'indépassable humanité de l'homme. En ce sens, le principe jonassien est un principe ontologique qui peut être repris par l'expression : « Qu'une humanité soit ! ».

Ce principe a cependant deux conséquences conduisant à des interprétations divergentes. Premièrement, la nature ne prend sens que parce que la vie de l'être humain a du sens. Deuxièmement, pour que la vie de l'humain ait du sens, il faut qu'il fasse appel au principe de responsabilité qui fait de lui le garant d'une nature devenue lieu de vie pour l'humanité. Or, c'est sur les manières d'exercer cette responsabilité que se situeront les divergences. Et c'est précisément là où Jonas a arrêté sa réflexion.

Une première interprétation est proche du courant de la *Deep Ecology*. Elle conduit à préserver la nature grâce aux décisions d'une élite écologique informée. Cette préservation sera décidée pour le bien de générations futures hypothétiques, quitte à ce que cela oblige de sacrifier une partie de la population, à la manière d'un dictateur qui se voudrait bienveillant envers les générations futures mais malveillant pour les générations présentes. Cette vision est abusive car, comme nous l'avons souligné plus haut, elle ne peut se généraliser sans amener, de manière contradictoire, à une priorité de la nature sur l'humain. Une autre interprétation permettrait, selon nous, de promouvoir le concept de « développement socialement durable » en lui rendant sa juste place. Elle consiste à s'interroger sur l'importance de la responsabilité humaine dans la prise en compte des conditions de vie des populations, de leurs libertés d'action et de leurs capacités d'acteurs individuels ou collectifs. Cette vision émerge actuellement et mérite d'être approfondie. Nous en présentons les caractéristiques dans la section suivante.

## 2. L'ÉMERGENCE DE LA DURABILITÉ HUMAINE ET SOCIALE

Perroux distinguait déjà, en 1961, le développement de la croissance et, sur cette base, pouvait alors aborder la question de la soutenabilité du développement. Mais sa perception, comme nous l'avons vu précédemment, était restreinte à l'ensemble des transformations qui s'opèrent au sein de systèmes et de structures, que celles-ci soient économiques, sociales, démographiques et institutionnelles. Il n'accordait aucune considération particulière à la dimension environnementale. Il est vrai qu'alors la question des limites physiques de la planète ne se posait guère. Elle surgira au début des années 1970 avec le Club de Rome et le rapport *Halte à la croissance*. Puis se renforcera, au tournant des années 1980, avec l'émergence du concept de développement durable. Dans le même temps, la dimension sociale du développement poursuivait son propre cheminement à travers une série d'étapes novatrices qui ont permis à la problématique de la soutenabilité sociale du développement d'émerger, puis de s'affirmer. Nous présentons, dans cette partie quelques unes des étapes qui ont marqué ce cheminement.

## 2.1 *De la croissance des années 1950 aux conditions de vie des années 1970*

Dans les années 1950 en Asie, puis en Afrique dans les années 1960, les pays nouvellement indépendants ont mis en place des politiques de développement s'appuyant sur une planification nationale, puis l'aménagement du territoire, pour accroître le produit intérieur brut (PIB). Ces politiques publiques ont été le plus souvent menées sans réelle concertation avec les populations concernées. Deux décennies de croissance, marquées par des taux d'investissement élevés et de nombreuses réalisations en termes d'infrastructures et d'équipements publics, notamment sanitaires et éducatifs, n'ont pas empêché le maintien d'importantes poches de pauvreté en milieu rural. De plus, cette croissance s'est aussi accompagnée d'une forte montée des inégalités, tant monétaires que d'accès aux services publics, de l'apparition de nouvelles formes de pauvreté en milieu urbain et d'une déstructuration de certaines pratiques villageoises. Ces conséquences ont poussé la Banque mondiale à remettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté (discours de Mac Namara en 1973 à Nairobi), sur la satisfaction minimale de besoins considérés comme essentiels (Streeten, 1979 ; BIT, 1976) et sur des politiques qui soient capables d'assurer une meilleure répartition sociale et régionale des fruits de la croissance (Chenery et al., 1974). Cette nouvelle sensibilité à la situation des populations, censées mieux bénéficier des retombées de la croissance, a amené les organismes de planification à dépasser la seule référence au revenu et à la consommation, caractéristiques du niveau de vie, pour se pencher sur la question des conditions de vie des ménages dans une vision plus qualitative du développement. En France, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) a ainsi modifié son sigle en 1974 pour remplacer consommation par conditions de vie. Dans le même sens, la Banque mondiale créait à Washington l'unité de recherche *Living Standards Measurement Study* (LSMS) qui s'inspirait des travaux de G. Becker sur l'économie de la famille pour concevoir de nouvelles enquêtes sur le niveau et les conditions de vie des ménages.

Un gros effort d'ordre méthodologique est ainsi été effectué pour mesurer ces conditions de vie en recueillant, auprès des ménages, des informations sur leur alimentation, l'accès à la santé et à l'éducation, leur logement, les formes d'activités exercées, sur les déplacements, les liens sociaux, les allocations de temps, etc. De nouveaux instruments statistiques comme l'analyse factorielle des données, l'analyse typologique, et les méthodes de l'économétrie qualitative appliquées à ces nouveaux ensembles d'informations ont permis de caractériser des catégories différentes de ménages, permettant de mieux mettre en valeur leurs stratégies d'adaptation face aux effets des politiques publiques. Ce travail reprenait et poursuivait les acquis méthodologiques des premières enquêtes sur les ménages qui, juste après les Indépendances, cherchaient déjà à appréhender la situation des ménages pour contribuer à la conception des nouvelles politiques de développement. Ces enquêtes avaient été à l'origine de multiples

innovations sur la manière de définir le ménage comme une combinaison de groupes domestiques, d'évaluer l'autoconsommation pour déterminer l'équilibre budgétaire et nutritionnel familial, d'identifier les groupes de commensalité lors des repas, de construire les nomenclatures de produits et d'activités, etc.

Tous ces travaux ont suscité de multiples débats épistémologiques, notamment dans le cadre du groupe de recherche AMIRA (Amélioration des méthodes d'investigation et de recherche appliquées au développement). Ce dernier, qui a rassemblé, de 1975 à 1990, des anthropologues, des sociologues, des géographes et des économistes de l'IRD avec des statisticiens et des économistes de l'INSEE, réfléchissait à l'adéquation des méthodes d'investigation à la réalité socio-économique des pays du Sud, et veillait à tester ces méthodes sur le terrain, à travers la réalisation d'enquêtes nationales et de politiques publiques adéquates. Près d'une centaine de documents sur les méthodes d'observation, de planification et d'évaluation de projets ont été produits dans ce contexte. Nombre de ces apports méthodologiques et analytiques ont été publiés dans des revues scientifiques, en particulier la revue STATECO, co-produite avec l'INSEE. Le n°100 de cette revue a effectué en 2006 une compilation de l'ensemble des articles qui y ont été publiés depuis son avènement en 1972 (STATECO, 2006). Quelques ouvrages spécialisés sur la conception et la réalisation d'enquêtes auprès des ménages ont aussi repris de manière synthétique les acquis correspondants de cette période (Blaizeau et Dubois, 1989 ; Casley et Lury, 1981).

## ***2.2 De l'ajustement structurel à la dimension sociale de l'ajustement***

Les années 1980 ont été marquées par la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel qui ont affecté la quasi-totalité des pays en développement, en particulier en Afrique. Ces politiques ont fait suite au boom des matières premières des années 1970. La forte hausse des prix a concerné les minéraux en premier lieu – au début et au milieu des années 1970 – et s'est prolongée par celle des produits agricoles à la fin des années 1970. Elle a permis aux États d'engendrer d'importantes rentrées budgétaires qui ont eu pour effet d'accroître la dépense publique en investissement. La chute des cours qui a suivi au début des années 1980, combinée à une forte montée des taux d'intérêt, a eu pour conséquence d'étrangler des pays déjà soumis à un endettement conséquent pour maintenir le niveau d'investissement requis par leurs politiques de développement. Des politiques de stabilisation monétaire et d'ajustement structurel ont alors été mises en place avec l'appui des institutions financières internationales, FMI et Banque mondiale, afin de désendetter les États et de créer les conditions d'une reprise de la croissance. Elles ont privilégié le rétablissement des équilibres macro-économiques en réduisant les dépenses publiques et en relançant le secteur productif par la libéralisation des marchés. Cet ajustement s'est souvent fait au détriment des conditions de vie de certaines catégories de population, bouleversant les équilibres sociaux. Leurs

conséquences négatives sur la nutrition, la santé ou l'éducation des populations ont été fortement dénoncées (Cornia et *al.*, 1987). D'autant plus que l'enchaînement de plusieurs programmes d'ajustement au cours d'une même décennie a parfois eu pour conséquence de fragiliser le tissu social, et particulièrement les classes moyennes, au point que les fondements même de la démocratie et de l'État de droit en devenaient affaiblis (Jarret et Mahieu, 2002). C'est dans ce contexte, qu'il a été décidé, en 1987, sous la pression du PNUD et de la Banque Africaine de Développement, d'introduire une dimension sociale au sein des politiques d'ajustement conçues par la Banque mondiale, afin de construire des mesures qui permettraient d'en atténuer les aspects les plus négatifs socialement, voire même repenser les bases de la conception des politiques d'ajustement (Dubois, 1996). En termes opérationnels, il s'agissait de repérer, au moyen d'enquêtes statistiques et d'investigations qualitatives, les catégories de ménages les plus touchées par les mesures d'ajustement structurel, d'en évaluer les conséquences en termes de perte d'emploi, de baisse de revenu, de hausse du coût de la vie, de disponibilité des services publics, etc., et de préconiser, avec l'appui de fonds sociaux, des projets spécifiques, qui réduisaient les effets de certaines des mesures sur les catégories les plus pauvres. Il convient, cependant, de ne pas confondre la nature de cette « dimension sociale de l'ajustement » (DSA) avec ce que l'on définira par la suite comme le « développement socialement durable » (DSD) (Dubois, 2009 ; Ballet et *al.*, 2005). En effet, on retrouve dans la comparaison de ces deux concepts la distinction précédemment explicitée entre le « social », qui exprime les composantes sectorielles du bien-être, et le « social », qui est plutôt sociétal et qui se réfère aux interactions sociales d'une société. L'initiative DSA se contente essentiellement de rajouter, ou de modifier, des mesures qui permettent d'amenuiser la pauvreté ou les privations sectorielles de certaines catégories de personnes, sans toucher aux mesures qui constituent le programme d'ajustement structurel. Elle ne se préoccupe pas d'éviter, de manière préventive, tout risque de dysfonctionnement social mais n'intervient qu'*a posteriori*. De manière totalement différente, le DSD pose, dès le départ, la question de la responsabilité des acteurs. Ce qui l'amène à préconiser des principes de précaution sociale, à considérer l'articulation entre pauvreté et inégalités, à prendre en compte la vulnérabilité face aux risques et face aux effets des mesures mises en œuvre, etc.

L'initiative DSA a développé un nouveau type d'enquête, capable de recueillir des informations sur tous les domaines de la vie économique des ménages, afin d'évaluer l'impact social des politiques d'ajustement sur les ménages. Cette enquête, dite « enquête intégrale », s'inspirait des travaux du programme LSMS et considérait le ménage selon l'approche de Becker (1981), c'est-à-dire comme une entreprise autonome gérant de manière rationnelle les différentes dimensions de sa propre économie, allouant de manière optimale, biens et actifs, relations sociales, allocation de temps, dans le but d'atteindre des finalités précisément définies (Dubois, 1996). Il y avait là une nouvelle manière de penser les enquêtes sur les ménages, permettant de mieux faire ressortir les

comportements des ménages et les raisons de leurs prises de décision. Son application pratique, en Côte d'Ivoire à partir de 1985, puis par la suite dans de nombreux autres pays, a néanmoins bénéficié des apports méthodologiques du groupe AMIRA, surtout concernant la manière d'appréhender les stratégies des ménages et leurs mécanismes de protection en terrain africain.

À partir de 1992, l'initiative DSA a été dissoute et ses méthodes intégrées dans les politiques de lutte contre la pauvreté. On lui a, en effet, reproché de ne pas arriver à distinguer parmi les catégories de pauvres, celles dont la pauvreté, de court terme, résultait des mesures d'ajustement, et celles dont la pauvreté chronique venait d'une insuffisance de développement sur le long terme. Dans une certaine mesure, cette initiative anticipait la question de la soutenabilité sociale en se préoccupant des conséquences négatives de l'ajustement sur les conditions de vie des ménages. Cependant, elle n'abordait pas la question des inégalités, que celles-ci soient intra ou intergénérationnelles, ni les conséquences qui pouvaient en résulter pour la société.

### ***2.3 De la lutte contre la pauvreté à la prise en compte de l'équité***

Cette période est marquée par l'approche du développement humain, préconisée par le PNUD à partir de 1990. L'indicateur de développement humain (IDH) devient alors la mesure de référence de la qualité de vie d'un pays, en alternative au PIB qui reste lié à la croissance et au niveau de vie. Le développement humain met l'accent sur le renforcement des capacités d'action effectives, et potentielles, des populations, autrement dit sur leurs « capacités », suivant le sens que donne Sen (1992) à ce concept. La pauvreté est alors perçue de manière multidimensionnelle, comme la combinaison de plusieurs privations qui réduisent les capacités des individus. En 1995, le sommet de Copenhague se focalise sur le développement social et, surtout, de la question de l'exclusion sociale. Il montre que certaines formes de pauvreté ou de privations particulières, en exacerbant les inégalités, peuvent conduire à de l'exclusion, exclusion partielle dans certains domaines (santé, éducation, emploi, logement...) qui peut se généraliser en une exclusion sociale.

Cet accent mis sur une pauvreté élargie, car multidimensionnelle, parfois même dite humaine (PNUD, 1997), a cependant eu pour effet de réduire la dimension sociale du développement durable à la seule lutte contre la pauvreté. Une tendance qui s'est trouvée renforcée par le sommet mondial de Johannesburg en 2002 et qui a conduit à assimiler de manière abusive la dimension sociale du développement durable à la réduction de la pauvreté au lieu de considérer les éléments constitutifs de la soutenabilité sociale. On peut d'ailleurs se demander si cette vision restrictive du développement socialement durable qui n'aborde ni la question contiguë des inégalités et de l'équité, ni celle de la vulnérabilité des populations, n'a pas eu pour effet de déclasser la vision de la soutenabilité sociale. Car le fait de réduire la dimension sociale aux seules insuffisances monétaires et aux privations de biens et de services sociaux (santé, éducation,

emploi,...) conduit à lui donner un rôle subalterne face à une dimension économique qui, elle, met, l'accent sur la poursuite équilibrée de la croissance.

En cantonnant la dimension sociale du développement à la réduction de la pauvreté, on évite toute question relative aux conditions de soutenabilité sociale, et on évite d'analyser l'impact des inégalités et la question d'équité que cela soulève (Dubois et Mahieu 2002). La justification de cet évitement trouve son origine dans la référence implicite aux travaux de Kuznets (1955) selon lesquels il existerait une relation en U inversé entre le développement et les inégalités. En effet, les inégalités s'accroissent avec les innovations qui apparaissent dans certains secteurs, mais elles tendent à décroître à partir d'un certain seuil, au fur et à mesure que les progrès se diffusent des secteurs les plus innovants vers les autres et que les travailleurs rejoignent petit à petit les secteurs à plus haute productivité. Pourtant la courbe de Kuznets est loin d'être systématiquement vérifiée et l'apparition actuelle de nouvelles innovations, de manière continue dans un monde globalisé, a pour effet de rendre sa confirmation encore plus difficile, chaque innovation engendrant de nouvelles formes d'inégalités qui mettent du temps à se réduire.

Plusieurs études montrent que les inégalités ont non seulement pour effet de freiner la croissance, mais qu'elles réduisent aussi la capacité de cette croissance à faire baisser le niveau de la pauvreté. Le « triangle pauvreté, croissance, inégalités » (Bourguignon, 1998a et b) met en valeur ces relations et montre que la croissance ne suffit pas à réduire la pauvreté. Il faut conjuguer, en même temps, politiques de réduction de la pauvreté et politiques de redistribution. La croissance se doit d'être plus équitable si elle veut parvenir à éradiquer la pauvreté. En termes de mesure, on peut dire que l'élasticité de la pauvreté par rapport à la croissance dépend directement des effets des politiques de redistribution mises en œuvre. C'est ce que montrent les cas particuliers de la Côte d'Ivoire (Grootaert et al., 1996 ; Kakwani, 1993 et 1980), de l'Inde et du Brésil (Datt et Ravallion, 2002 et 1992) et, plus généralement, les études sur un certain nombre de pays en développement (Bourguignon, 2003), africains (Cling et al., 2004 ; Cogneau et Guénard, 2002 ; Dubois et Guénard, 2001).

Il semblerait aussi que les inégalités jouent un rôle dans l'émergence de mouvements sociaux, manifestations politiques, révoltes, voire même conflits armés. Elles engendrent, au sein des populations, des frustrations ou des sentiments d'envie qui favorisent l'apparition de conflits civils. Bien qu'il soit évident que l'on ne puisse pas expliquer tous les conflits uniquement par cette variable (Collier, 2006 ; Collier et Hoeffler, 2004), elle joue néanmoins un rôle significatif dans un certain nombre de cas. Ainsi, Macours (2011) souligne que les conflits au Népal ont connu un accroissement significatif en raison de la montée des inégalités dans certaines régions, à l'issue, pourtant, d'une forte période de croissance et de réduction de la pauvreté. Collier et al. (2004) indiquent aussi que si les inégalités ne peuvent être considérées comme la variable explicative de nombreux conflits, en revanche, dans les pays où les inégalités sont les plus fortes les conflits durent plus longtemps. Stewart (2008), à partir d'une conception élargie des inégalités, souligne également leur rôle

dans les conflits ethniques. Ainsi, les politiques de redistribution peuvent jouer un rôle dans la limitation des risques de conflits et, à l'inverse, le fait de réduire les dépenses de redistribution dans des pays marqués par la pauvreté pourrait accroître sensiblement les risques de conflit (Ballet *et al.*, 2008).

Il paraît indéniable que la lutte contre les inégalités s'inscrit dans une démarche de recherche de plus de justice sociale demandant l'instauration de principes d'équité adéquats. Le débat sur l'équité a pris sa source avec les écrits de Rawls sur la justice (2001, 1993, 1971) et il se poursuit à l'occasion des dernières réflexions de Sen (2009). Il a conduit à la production des deux rapports mondiaux du PNUD (2005) et de la Banque mondiale (2006) qui abordent la question de la lutte contre les inégalités et qui préconisent de nouvelles orientations soulevant la question de l'équité (Bebbington *et al.*, 2008).

En France, dès 2001, sous l'influence du réseau IMPACT (Appui aux politiques publiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités, [www.reseau-impact.org](http://www.reseau-impact.org)), les organismes de développement ont proposé d'articuler la lutte contre la pauvreté à celle des inégalités (Winter, 2001) et d'ajuster en conséquence les pratiques des acteurs du développement (Levy, 2001). Dans ce cadre, le Réseau IMPACT a organisé en 2007, avec l'appui du Haut conseil pour la coopération internationale (HCCI), un Forum international sur la manière d'introduire l'équité dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques de développement (Huyghebaert et Dubois, 2008).

On peut donc penser que la prise en compte de l'équité dans la conception des politiques publiques, combinée aux progrès dans l'évaluation de la distribution des capacités des populations, permettront de mieux affirmer sur la place publique la notion de soutenabilité sociale du développement. Le dernier rapport du PNUD (PNUD, 2010) s'inscrit dans cette tendance en proposant un indicateur de développement humain qui est ajusté par les inégalités.

### **3. DE L'IMPORTANCE DE LA DIMENSION SOCIALE POUR LA DIMENSION ÉCOLOGIQUE**

Les analyses sur la dimension sociale ont fait ressortir les dynamiques interactives de la pauvreté et des inégalités, ainsi que leurs apports à la conception des politiques publiques. L'intégration récente de ces variables dans les raisonnements relatifs à la gestion des ressources naturelles a amélioré substantiellement la compréhension de la dynamique écologique, mettant en avant, à cette occasion, le rôle majeur que peut y jouer la dimension sociale.

#### ***3.1 L'impact des inégalités socio-économiques sur la dimension écologique***

Les analyses montrant l'influence de la dimension sociale sur la dimension écologique se sont développées à partir du milieu des années 1990, à travers l'analyse de la pauvreté et des inégalités. Elles se sont orientées dans deux directions, méthodologiquement différentes, mais complémentaires.

Une première approche a mis l'accent, à la suite des travaux de Sen (1981) sur les dotations, les droits d'accès (*entitlements*) et sur le problème des inégalités dans l'accès des plus pauvres aux ressources naturelles, comme conséquence des inégalités de droits qu'ils subissent. Ces travaux ont révélé les aspects socio-historiques des inégalités de droits en Asie, dans le cas de l'Inde (Jodha, 2001 ; Mosse, 1997 ; Blair, 1996 ; Beck, 1994), du Népal (Prakash, 1998) et de la Mongolie (Mearns, 1996), mais aussi en Afrique (Swift, 1994 ; Blaikie, 1989) pour le Sénégal (Ribot, 1998), le Zimbabwe (Scoones, 1996), et la Côte d'Ivoire (Ballet et *al.*, 2009 a). On trouve des analyses plus générales sur ces aspects dans Cleaver (2000), Leach et *al.* (1999), Goldman (1998b) et Blaikie et Brookfield (1987). Le point commun à toutes ces études porte sur la nécessité de réduire la pauvreté, et les différentes formes d'inégalités, si l'on veut protéger les écosystèmes et préserver les ressources naturelles pour les générations à venir.

Une seconde approche s'inscrit dans la lignée des travaux d'Olson (1965) sur l'action collective. Elle analyse les dynamiques de conservation des ressources en fonction des inégalités de revenu et de dotations, considérées comme expression de l'hétérogénéité d'un groupe. On remarque, en effet, que, d'un côté, les inégalités de dotations peuvent encourager l'action collective si les incitations à agir des individus les plus riches s'inscrivent dans les objectifs collectifs. Ces derniers sont alors en mesure d'assumer le leadership de l'action collective en supportant les coûts. Mais cela suppose aussi que la population concernée puisse retirer certains avantages en compensation de la charge qu'elle aura à supporter (Gaspard et Platteau, 2007 ; Baland et Platteau, 1996 ; Swallow et Bromley, 1995 ; Menzies, 1994 ; Peters, 1994 ; Kanbur, 1992). On peut aussi remarquer, d'un autre côté, que ces mêmes inégalités de dotations peuvent être à l'origine d'une désincitation à mener des actions collectives parce qu'elles réduisent la confiance (Seabright 1993) ou qu'elles engendrent des inégalités de pouvoir qui découragent la participation (Neupane 2003). Agrawal (1993) et Mukhopadhyay (2004) montrent que ces inégalités peuvent amener les plus riches à ne pas vouloir assumer les coûts de l'action collective parce qu'en l'absence d'action collective ils peuvent trouver des compensations dans la consommation de biens privés. À l'inverse, la participation des plus riches à l'action collective peut aussi pousser les pauvres à réduire leur participation, profitant ainsi de la situation de passagers clandestins (Baland et Platteau 1999). Pourtant, Andersson et Agrawal (2006), en se basant sur une analyse empirique de 319 groupes locaux impliqués dans la gestion des forêts de six pays (Inde, Nepal, Kenya, Ouganda, Bolivie et Mexique), concluent que les inégalités socio-économiques n'expliquent pas les différences de soutenabilité dans la gestion des forêts. En revanche, elles ont une influence sur la gestion des ressources à travers les institutions qui renforcent, ou réduisent, les effets de ces inégalités. Cela ne signifie pas que les inégalités de revenus, ou de dotations, ne jouent aucun rôle, mais cela montre qu'elles ne suffisent pas à expliquer les inégalités qui sont observées dans la gestion des ressources naturelles.

Des analyses complémentaires sur les différentes formes d'inégalités permettraient d'enrichir le débat. Randrianalijaona et Ballet (2010) soulignent,

dans le cas de Madagascar, que ce sont les inégalités de statut qui façonnent les institutions de gestion des ressources naturelles et qui induisent ainsi des inégalités de droits et de revenus. Quelque soit la démarche utilisée et les conclusions obtenues, tous ces travaux ont le mérite de souligner le rôle de la dimension sociale dans l'analyse de la soutenabilité environnementale. Ils montrent que la dimension sociale du développement durable importe pour appréhender la complexité des phénomènes étudiés.

### ***3.2 Au-delà des inégalités de dotations et de droits d'accès***

Il y a donc un cadre théorique propre à la dimension sociale du développement qui s'est constitué à travers une série d'étapes. Il s'est appuyé sur l'interaction entre la pauvreté et les inégalités, sur le lien entre pauvreté et vulnérabilité, sur le rôle des acteurs sociaux et sur leur capacité d'agencéité collective. En ce sens, l'approche par les capacités telle qu'exprimée par Sen (1992) a contribué à élargir le champ de l'analyse en ne raisonnant plus sur des individus, mais sur des acteurs ou, plus précisément des « agents » au sens anglais, en mettant l'accent leurs capacités d'action et de réalisation collectives, autrement dit leur agencéité. On cesse ainsi de raisonner uniquement sur des biens qui sont censés apporter une satisfaction à des individus rationnels et autonomes et qui ne veulent que les accumuler sur cette base.

L'approche par les capacités fournit donc un cadre d'analyse qui permet de dépasser la seule dotation des individus pour s'intéresser à leurs modes de fonctionnement et aux libertés d'accomplissement dont ils disposent. Les dotations sont un point de départ, mais ce qui importe c'est la conversion de ces dotations en des libertés qui expriment effectivement sous la forme d'accomplissements ou de modes de fonctionnement alternatifs, ce que les individus-acteurs souhaitent faire. Le principal enjeu de cette analyse réside alors dans l'évaluation des opportunités qui sont effectivement offertes à ces individus-acteurs. En effet, la capacité d'un individu dépendra non seulement des opportunités qui lui sont effectivement offertes, mais également des opportunités qui pourraient lui être offertes. C'est l'évaluation de ces opportunités qui permet de révéler les contraintes qui bloquent la conversion des dotations en accomplissements, et qui, par conséquent, réduisent le champ des libertés, contraintes qui peuvent être de nature individuelle (handicap, etc.), ou sociale (discrimination, exclusion, etc.), voire géographiques (désertification, insularité, etc.) (Robeyns, 2005).

L'approche par les capacités présente néanmoins un certain nombre de limites, qui résultent de l'incomplétude des travaux de Sen sur la justice, incomplétude et limites qui ont largement été mises en valeur par plusieurs auteurs (Ballet et *al.*, 2009b). Les orientations de recherche actuelles sur les notions de développement socialement et humainement durable visent d'ailleurs à faire reculer, voire à dépasser, ces limites (Mahieu 2008b, Dubois 2009, Dubois et Lasida 2010).

Dans ce cadre de pensée, trois orientations permettent d'affiner l'analyse des relations entre les dimensions sociale et écologique du développement durable. La première concerne les relations entre les services écosystémiques (MEA, 2003 ; De Groot et *al.*, 2002) et l'approche des capacités (Duraiappah, 2002). En effet, les services écosystémiques peuvent être considérés comme une catégorie particulière de dotations, accroissant les opportunités des individus. Mais l'environnement peut aussi être perçu comme une contrainte. Or, si Sen (2009) considère bien que les ressources naturelles sont des dotations, il reste très ambigu sur la nature des interactions qui existent entre les capacités des individus-acteurs et l'usage associé des ressources naturelles. Les ressources naturelles sont particulières car elles peuvent être à la fois une opportunité et une contrainte dans l'accomplissement de certains fonctionnements, ce qu'il conviendrait de souligner clairement (Pelenc, 2010). Une rivière, par exemple, pourra être une source de production d'énergie si son niveau est contrôlé, mais aussi un risque majeur pour les cultures si elle déborde de son lit et provoque des inondations. Il en est de même pour le vent qui participe à la dissémination des semences, mais qui peut aussi détruire les cultures.

Une deuxième orientation porte sur la combinaison des capacités que détient un individu-acteur, ou un ensemble de personnes. Elle permet de définir une structure de capacités qui présente, à un moment donné, une configuration particulière retraçant l'adaptation de ces personnes à un certain nombre de contraintes (Ballet et *al.*, 2005). Les ressources naturelles et l'environnement, par les opportunités et les contraintes qu'ils exercent, participent aux ajustements de cette structure de capacités, influençant leur capacité à organiser leurs libertés de choix effectives et à décider parmi les alternatives celles qui importent (Ballet et *al.*, 2011b). L'analyse des interactions entre l'humain et l'environnement se réalise à travers ces structures de capacités et se mesure à l'aune des libertés d'alternatives possibles. De même, toute perspective de réajustement de l'usage des ressources naturelles peut être mesurée en fonction de la privation de liberté qu'elle provoque. Il apparaît alors primordial d'évaluer non seulement le degré de vulnérabilité des individus-acteurs, mais aussi leur possibilité d'ajustement ou de résistance face aux changements dans l'usage des ressources naturelles, ainsi que les effets externes qu'elles peuvent produire sur l'environnement.

Enfin, la troisième orientation, porte sur l'existence de capacités collectives qui se construisent à partir des capacités individuelles et permettent d'aller au-delà. Selon Panet et Duray-Soundron (2008, 25), « le concept de capacité collective désigne des capacités spécifiques et irréductibles à un groupe d'acteurs sociaux donné ». Elles peuvent naître d'un processus agrégatif de capacités individuelles, soit émerger à l'issue d'interactions sociales qui vont au-delà d'une simple agrégation. Dans tous les cas, cette forme de capacité interroge les processus d'action collective qui peuvent en résulter dans le but de préserver les ressources naturelles. Elle permet de dépasser le cadre d'analyse olsonien de l'action collective en fournissant une réinterprétation du rôle du

capital social dans la conservation des ressources, notamment en articulant mieux capital social et capacités sociales (Lallau et Dumbi 2008).

## CONCLUSION

Les premières étapes d'affirmation du concept de développement durable ont été marquées par une hypertrophie de la dimension écologique en comparaison des autres dimensions qui entrent dans sa définition. Certes, il s'agissait d'instaurer implicitement une limite éthique à la dimension économique, trop souvent réduite à la seule croissance. Malgré tout, ce processus de définition ne s'est guère écarté de la logique structurale qui a prévalu à l'origine et qui résultait du débat propre au concept de développement. Il en a résulté une minoration du rôle de la dimension sociale qui s'est trouvée être maintenant reléguée à un phénomène d'ordre marginal essentiellement induit par les dynamiques des deux autres dimensions économique et écologique.

Dans ce contexte, l'émergence progressive de la dimension sociale du développement, d'abord à travers l'analyse de la pauvreté, considérée de façon multidimensionnelle, puis par la prise en compte concomitante des inégalités, permet de repositionner le débat. Cependant, cette dimension sociale reste toujours sous-estimée malgré la nette amélioration du corpus théorique qui la sous-tend. Les travaux sur les relations entre pauvreté, inégalités et usages des ressources naturelles, ont ouvert de nouvelles perspectives en soulignant l'importance de la dimension sociale pour la dimension écologique. L'approche par les capacités y contribue largement malgré ses limites. Mais seul un élargissement de cette approche, en introduisant la responsabilité des individus-acteurs, face aux conséquences des politiques publiques, la prise en compte des inégalités de capacités et du rôle de l'agencité collective pour concevoir des actions solidaire, permettra à la dimension sociale de s'inscrire dans la dynamique d'un développement qui, au-delà du socialement durable, puisse devenir humainement soutenable (Mahieu 2008b).

## BIBLIOGRAPHIE

- AGRAWAL A. (1993) Removing Roles, Attaching Strings: Institutional Arrangements to provide Waters, *Indigenous Knowledge and Development Monitor*, 1(3). <http://www.nuffic.nl/ciran/ikdm/1-3/articles/agrawal.html>.
- ANDERSSON K., AGRAWAL A. (2006) Equity, Institutions, and the Environment: Socioeconomic Aspects of Local Forest Governance, Mimeo.
- BALAND J.-M., PLATTEAU J.-P. (1999) The Ambiguous Impact of Inequality on Local Resource Management, *World Development*, vol. 27, n° 5, 773-88.
- BALAND J.-M., PLATTEAU J.-P. (1996) *Halting Degradation of Natural Resources. Is there a Role for Rural Communities ?*, Oxford, Oxford University Press et FAO.
- BALLET J., KOFFI J.-M. K., KOMEKAN B. K., RANDRIANALJAONA M.-T. (2011a) *Comment préserver les ressources naturelles ?*, Paris, Presses de la rue d'ULM.

- BALLEET J., BAZIN D., DUBOIS J.-L., MAHIEU F.-R. (2011b) A Note on Sustainability Economics and Capability Approach, *Ecological Economics*, vol. 70, 1831-1834.
- BALLEET J., KOFFI J.-M. K., KOMENA K. B. (2009a) La soutenabilité des ressources forestières en Afrique subsaharienne francophone : quels enjeux pour la gestion en commun ?, *Mondes en Développement*, vol. 37, n° 148, 31-46.
- BALLEET J., DUBOIS J.-L., MAHIEU F.-R. (dir.) (2009b) Dossier "Sen, libertés et pratiques du développement : l'incomplétude comme source d'innovation", *Revue Tiers-Monde*, numéro spécial n°198, avril-juin.
- BALLEET J., BAZIN D., MAHIEU F.-R. (2008) On Genocide, Economic Reasons Vs Ethnic Passion, *Panoeconomicus*, vol. 4, 485-496.
- BALLEET J., DUBOIS J.-L., MAHIEU F.-R. (2005) *L'autre développement. Le développement socialement soutenable*, Paris, L'Harmattan.
- BANQUE MONDIALE (2006) *Équité et Développement*, Rapport sur le développement dans le monde, Washington D. C.
- BAZIN D. (2007) *Sauvegarder la nature. Une introduction au "Principe Responsabilité" de Hans Jonas*, Paris, Ellipses.
- BEBBINGTON A. J., DANI A. A., DE HAAN A., WALTON M. (eds) (2008) *Institutional Pathway to Equity: Addressing Inequality Traps*, *New Frontiers of Social Policy*, The World Bank, Washington D. C.
- BECK T. (1994) *The Experience of Poverty: Fighting for Resources and Respect in Village, India*, London, IT Publications.
- BECKER G. S. (1981) *A Treatise on the Family*, Harvard, Harvard University Press.
- BIT (1976) *Employment, Growth and Basic Needs: a One World Problem*, BIT, Genève.
- BLAIKIE P. (1989) Environment and Access to Resources in Africa, *Africa*, vol. 59, n° 1, 18-40.
- BLAIKIE P., BROOKFIELD H. (1987) *Land Degradation and Society*, London, Methuen.
- BLAIR H. (1996) Democracy, Equity and Common Property Resource Management in the Indian Subcontinent, *Development and Change*, vol. 27, n° 3, 475-500.
- BLAIZEAU D., DUBOIS J.-L. (1989) *Connaître les conditions de vie des ménages dans les pays en développement*, 3 vol., Paris, Ministère de la Coopération et du Développement.
- BOURGUIGNON F. (2003) The Growth Elasticity of Poverty Reduction: Explaining Heterogeneity across Countries and Time Periods, in T. Etcher, S. Turnovsky (eds), *Inequality and Growth: Theory and Policy Implication*, Cambridge Mass., MIT Press, 3-26.
- BOURGUIGNON F. (1998a) Inequality and Development: the Role of Dualism, *Journal of Development Economics*, vol. 57, n° 2, 233-257.
- BOURGUIGNON F. (1998b) Équité et croissance économique : une nouvelle analyse ?, *Revue française d'économie*, vol. XIII, n° 3, 25-84.
- CASLEY D., LURY D. (1981) *Data collection in developing countries*, Oxford, Clarendon Press.
- CHENERY H., AHLUWALI M. S., BELL C. L. G., DULOY J. H., JOLLY R. (1974) *Redistribution with Growth*, Oxford University Press, Oxford.
- CLEAVER F. (2000) Moral Ecological Rationality, Institutions and the Management of Common Property Resources, *Development and Change*, vol. 31, n° 2, 361-383.

- CLING J.-P., DE VREYER P., RAZAFINDRAKOTO M. (2004) La croissance ne suffit pas à réduire la pauvreté, *Revue française d'économie*, vol. 18, n° 3, 137-187.
- COGNEAU D., GUÉNARD C. (2002) Can a relation be found between inequalities and growth ?, document de travail, DT 2002-03, DIAL.
- COLLIER P. (2006) Economic Causes of Civil Conflict and their Implications for Policy, mimeo, Department of Economics, Oxford University.
- COLLIER P., HOFFLER A. (2004) Greed and Grievance in Civil War, *Oxford Economic Paper*, vol. 56, n° 4, 563-595.
- COLLIER P., HOFFLER A., SODERBOM M. (2004) On the Duration of Civil War, *Journal of Peace Research*, vol. 41, 253-273.
- CORNIA G. A., JOLLY R., STEWART F. (1987) *Adjustment with a Human Face*, Oxford, Clarendon Press.
- DALY H. (1996) *Beyond Growth: the Economics of Sustainable Development*, Boston, Beacon Press.
- DATT G., RAVALLION M. (2002) Is India's economic growth leaving the poor behind? Policy Research Working Paper 2846, World Bank.
- DATT G., RAVALLION M. (1992) Growth and redistribution components of changes in poverty measures: A decomposition with applications to Brazil and India in the 1980s, *Journal of Development Economics*, vol. 38, n° 2, 275-295.
- DE GROOT R. S., WILSON M. A., BOUMANS R. M. J. (2002) A typology for the classification, description and valuation of ecosystem function, goods and services, *Ecological Economics*, vol. 41, n° 3, 393-408.
- DUBOIS J.-L., LASIDA E. (2010) A new Style of Development to Deal with the Current Crisis: Solidarity based Economy, Collective Capability and Sustainable Human Development, *Revue de philosophie économique*, vol. 10, n° 1, 35-56.
- DUBOIS J.-L. (2009) Searching for a Socially Sustainable Development: Conceptual and Methodological Issues, in R. Gotoh, P. Dumouchel (eds), *Against Injustice: The New Economics of Amartya Sen*, Cambridge, Cambridge University Press, 275-294.
- DUBOIS J.-L., BROUILLET A.-S., BAKHSI P., DURAY-SOUDRON C. (2008) *Repenser l'action collective. Une approche par les capacités*, Paris, L'Harmattan
- DUBOIS J.-L., MAHIEU F.-R. (2002) La dimension sociale du développement durable, réduction de la pauvreté ou durabilité sociale, in J.-Y. Martin (éd.), *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*, Paris, IRD éditions, 73-94.
- DUBOIS J.-L., GUENARD C. (2001) Inégalités, croissance et pauvreté en Afrique subsaharienne, in G. Winter (éd.), 41-56.
- DUBOIS J.-L. (1996), L'expérience du programme Dimensions Sociales de l'ajustement : aspects méthodologiques et réflexions d'ensemble, *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 32, n° 2, 379-402.
- DURAIAPPAH A. K. (2002) Poverty and Ecosystems: A Conceptual Framework, UNEP division of policy and law paper, Nairobi.
- GASPART F., PLATTEAU J.-P. (2007) Heterogeneity and Collective Action for Effort Regulation: Lessons from the Senegalese Small-Scale Fisheries, in J.-M. Baland, P. Bardhan, S. Bowles (eds), *Inequality, Cooperation and Environmental Sustainability*, New York, Russel Sage Foundation and Princeton, Princeton University Press, 159-204.

- GOLDMAN M. (ed.) (1998a) *Privatizing Nature: Political Struggles for the Global Commons*, New Brunswick, NJ, Rutgers University Press.
- GOLDMAN M. (1998b) Inventing the Commons: Theories and Practices of the Commons Professional, in M. Goldman (ed.) 20-53.
- GROOTAERT C., DEMERY C., KANBUR S. (1996) *Réformes économiques et analyse de la pauvreté : l'expérience de la Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan.
- HUYGHEBAERT P., DUBOIS J.-L. (éds.) (2008) *Actes du Forum International Équité et développement : pratique de mise en œuvre de l'équité*, Réseau IMPACT, Paris, CD-Rom.
- JARRET M.-F., MAHIEU F.-R. (2002) *La Côte d'Ivoire : de la déstabilisation à la refondation*, Paris, L'Harmattan.
- JODHA N. S. (2001) *Life on the Edge: Sustaining Agriculture and Community Resources in Fragile Environments*, Delhi, Oxford University Press.
- JONAS H. (1990) *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, éditions du Cerf.
- KAKWANI N. (1993) Poverty and economic growth with application to Côte d'Ivoire, *Review of Income and Wealth*, vol. 39, n° 2, 121-139.
- KAKWANI N. (1980) *Income inequality and poverty*, Oxford, Oxford University Press.
- KANBUR R. (1992) Heterogeneity, Distribution, and Cooperation in Common Property Resource Management, Policy research working papers, WPS 844, Washington D. C, World Bank.
- KULL C.A. (2004) *Isle of fire. The political ecology of landscape burning in Madagascar*, Chicago, Chicago University Press.
- KUZNETS S. (1955) Economic Growth and Economic Inequality, *American Economic Review*, vol. XLV, 1-28.
- LALLAU B., DUMBI C. (2008) Du capital social à l'agencéité. Essai sur les capacités à l'action collective des agriculteurs urbains de Kinshasa (République Démocratique du Congo), in J.-L. Dubois et al. (éds), 105-134.
- LEACH M., MEARNS R., SCOONES I. (1999) Environmental Entitlements: Dynamics and Institutions in Community-based Natural Resource Management, *World Development*, vol. 27, n° 2, 225-47.
- LEVY M. (dir.) (2001) *Comment réduire pauvreté et inégalités : pour une méthodologie des politiques publiques*, Paris, IRD-Karthala.
- LOCKE H., DEARDEN P. (2005) Rethinking Protected Area Categories and the New Paradigm, *Environmental Conservation*, vol. 32, 1-10.
- MACOURS K. (2011) Increasing Inequality and Civil Conflict in Nepal, *Oxford Economic Paper*, vol. 63, n° 1, 1-26.
- MAHIEU F.-R. (2008a) *Responsabilité et crimes économiques*, Paris, L'Harmattan.
- MAHIEU F.-R. (2008b) Face aux sacrifices humains : un développement humainement soutenable, *Revue Tiers-Monde*, n° 195, 495-507.
- MARSHALL A. (1890) *Principles of Economics, An Introductory Volume*, London, Macmillan.
- MEA (Millennium Ecosystem Assessment) (2003) *Ecosystem and Human Well-being: A Framework for Assessment*, Island Press.
- MEADOWS D. H., MEADOWS D. L., RANDERS J., BEHRENS W. W. III (1972) *Halte à la croissance : rapport sur les limites de la croissance*, Paris, Economica.

- MEARNS R. (1996) Environmental Entitlements: Pastoral Natural Resource Management in Mongolia, *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 32, n° 1, 105-131.
- MENZIES N.K. (1994) *Forest and Land Management in Imperial China*, London, St. Martin's Press.
- MIRINGOFF M., MIRINGOFF M. L. (1999) *The Social Health of the Nation*, Oxford, Oxford University Press.
- MOSSE D. (1997) The Symbolic Making of a Common Property Resource: History, Ecology and Locality in a Tank-irrigated Landscape in South India, *Development and Change*, vol. 28, n° 3, 467-504.
- MUKHOPADHYAY L. (2004) Inequality, Differential Technology for Resource Extraction, and Voluntary Collective Action in Commons, *Ecological Economics*, vol. 49, 215-30.
- MURDOCH J. (1999) The microfinance promise, *Journal of Economic Literature*, vol. 37, 1569-1615.
- NEUPANE H. (2003) Contested Impact of Community Forestry on Equity: Some Evidence from Nepal, *Journal of Forest and Livelihood*, vol. 2, n° 2, 55-61.
- OLSON M. (1965) *The Logic of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups*, Cambridge, Harvard University Press.
- PALMA J. G. (1989) *Economic Development*, in The New Palgrave, London, MacMillan.
- PANET S., DURAY-SOUNDRON C. (2008), Introduction générale, in J.-L. Dubois et al. (éds), 15-30.
- PASSET R. (1979) *L'économie et le vivant*, Paris, Payot.
- PELENC J. (2010) Crossing Sen's Capability Approach with Critical Natural Capital Theory. Toward a New Perspective to reconcile Human Development and Nature Conservation Goals, paper presented at the ISEE 2010 conference, session Needs, Capabilities and Sustainable Development.
- PERROUX F. (1961) *L'économie du XX<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- PETERS P. E. (1994) *Dividing the Commons-Politics, Policy, and Culture in Botswana*, Charlottesville et London, University Press of Virginia.
- PNUD (2010), *La vraie richesse des nations : les chemins du développement humain*, Rapport sur le Développement Humain, New York, PNUD.
- PNUD (2005), *La coopération internationale à la croisée des chemins: l'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités*, Rapport sur le Développement Humain, New York, PNUD.
- PNUD (1997), *Le développement humain au service de l'éradication de la pauvreté*, Rapport mondial sur le développement humain 1997, Economica, Paris.
- PRAKASH S. (1998) Fairness, Social Capital and the Commons: The Societal Foundations of Collective Action in the Himalaya, in M. Goldman (ed.), 167-97.
- RANDRIANALISAONA M. T., BALLEST J. (2010) Quand les inégalités régulent la pression sur les ressources forestières : une comparaison entre deux sites dans la région SAVA, Nord-Est de Madagascar, *Cahier FREE*, n° 4.
- RAWLS J. (2001) *Justice as Fairness: A Restatement*, Cambridge, Massachusetts, Belknap Press.
- RAWLS J. (1993) *Political Liberalism*, New York, Columbia University Press.
- RAWLS J. (1971) *A Theory of Justice*, Cambridge Mass., Harvard University Press.

- REDFORD K. H., SANDERSON S. E. (2000) Extracting Humans from Nature, *Conservation Biology*, vol. 14, 1362-1364.
- RIBOT J. (1998) Theorizing Access: Forest Politics along Senegal's Charcoal Commodity Chain, *Development and Change*, vol. 29, n° 2, 307-341.
- ROBEYNS I. (2005) The capability approach: A theoretical survey, *Journal of Human Development*, vol. 61, n° 1, 93-114.
- ROBINSON J. (2004) Squaring the Circle ? Some Thoughts on the Idea of Sustainable Development, *Ecological Economics*, vol. 48, 369-384.
- SACHS I. (1999) Social Sustainability and Whole Development: Exploring the Dimension of Sustainable Development, in E. Becker, T. Jahn (eds), *Sustainability and Social Sciences* MOST Project, Unesco/Isoe, Zed Books.
- SEABRIGHT P. (1993) Managing Local Commons: Theoretical Issues in Incentive Design, *Journal of Economic Perspectives*, vol. 7, n° 4, 113-134.
- SCOONES I. (1996) *Ecological Dynamics and Grazing Resource Tenure: A Case Study from Zimbabwe*, Brighton, IDS, University of Sussex.
- SEN A. K. (2009) *The Idea of Justice*, London, Allen Lane.
- SEN A. K. (1992) *Inequality re-examined*, Cambridge, Harvard University Press.
- SEN A. (1981) *Poverty and Famines*, Oxford, Oxford University Press.
- STATECO (2006) <http://www.dial.prd.fr>
- STEWART F. (2008), *Horizontal inequalities and conflict: Understanding group violence in multiethnic societies*, Basingstoke, New York, Palgrave Macmillan.
- STREETEN P. (1979) From Growth to Basic Needs, *Finance Development*, 16(3), 28-31.
- SWALLOW B., BROMLEY D. (1995) Institutions, Governance and Incentives in Common Property Regimes for African Rangelands, *Environmental and Resource Economics*, vol. 6, n° 1, 99-118.
- SWIFT J. (1994) Dynamic Ecological Systems and the Administration of Pastoral Development, in I. Scoones (ed.), *Living with Uncertainty: New Directions in Pastoral Development in Africa*, London, Intermediate Technology Publications, 153-173.
- WCED (World Commission on Environment and Development) (1987) *Our Common Future*, Oxford, Oxford University Press.
- WINTER G. (2001) *Inégalités et politiques publiques en Afrique : pluralités des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala.

\*\*\*\*\*